

■ Mesures d'adaptation à la pandémie Covid-19

Pour faciliter les dépôts des projets en cette dernière année de programmation, la Commission a mis en place plusieurs mesures :

• Décalage des dates de soumissions des projets (d'environ un mois par rapport à 2019)

Sous-programme Environnement – projets traditionnels

- Pour les concept-notes (1ère étape) du volet Ressources : 14 juillet 2020
- Pour les concept-notes (1ère étape) des volets Nature/Biodiversité et Gouvernance/Information Environnement (GIE) : 16 juillet 2020

Sous-programme Climat – projets traditionnels

- Proposition complète (une seule étape) : 6 octobre 2020 pour les 3 volets (Mitigation, Adaptation et Gouvernance/Information Climat (GIC))

Projets intégrés pour les 2 Sous-programmes

- Assistance technique pour la préparation des projets intégrés : 16 juillet 2020
- Concept-note (1ère étape) : 6 octobre 2020

• Mesures d'adaptation et d'assouplissement

Le site LIFE de la Commission annonce des mesures d'assouplissement relatives à la préparation et à la gestion des projets et indique que des précisions sur ces mesures seront fournies avant la fin avril (à suivre sur le site LIFE). Pour l'heure les mesures suivantes sont annoncées :

- L'agence exécutive EASME (en charge de la mise en œuvre de LIFE pour la Commission européenne) mettra en place un système de discussion personnalisé (pour une discussion courte entre le 30 avril et le 15 mai prochain) avec un conseiller. Un système d'enregistrement est mis en place sur <https://ec.europa.eu/easme/en/eu-life-information-and-networking-day>
- Les acteurs privés ne sont plus obligés d'avoir recours à un appel d'offre pour passer des marchés supérieurs à 135 000€.
- Les appuis financiers aux tiers (jusqu'à présent uniquement autorisés dans les projets LIFE intégrés) sont éligibles dans certaines limites (20 k€ par paiement dans la limite d'un budget total de 100 k€ par projet). Ces appuis financiers concernent les cas où un bénéficiaire LIFE verse une somme d'argent à un tiers sans que ce paiement ne justifie d'une facture (concours ou appels à propositions inclus dans un projet LIFE, versement de compensations, etc.). Des conditions très précises concernant l'éligibilité de ce type de dépenses (qui seront budgétées dans la catégorie « autres coûts ») sont détaillées dans les guidelines.

D'autres modifications sont annoncées (pour fin avril) : elles devraient porter sur le pourcentage de préfinancement (qui pourrait être augmenté), les règles de d'amortissement/dépréciation (qui pourraient être revues), les contributions en nature (qui pourraient être éligibles dans certaines situations), etc. Elles seront communiquées sur le site d'EASME. Enviropea inclura également ces nouvelles mesures dans un article de sa newsletter 85.

■ Éléments clés de l'appel LIFE 2020

Budgets alloués pour l'appel LIFE 2020 :

- projets traditionnels climat (mitigation, adaptation et GIC) : 74M€ (en progression de 31% par rapport à 2019)
- projets traditionnels Nature/Biodiversité : 143 M€ (+4%)
- projets traditionnels Ressources : 84 M€ (+6% volet le plus sélectif avec le volet GIE)
- projets traditionnels GIE : 11 M€ (+33% mais toujours très sélectif)
- projets intégrés Environnement : 103 M€ (+6%)
- projets intégrés Climat : 35 M€ (+26%)

Ce qui ouvre une perspective de 150 à 200 projets traditionnels (pour environ un millier de demandes) et d'une quinzaine de projets intégrés.

Il convient de noter l'éligibilité des organisations britanniques, d'après les articles 127(6), 137 et 138 de l'accord UK/UE du 1er février 2020.

Des nombreuses modifications et précisions ont été apportées au sous-programme climat, notamment pour y inclure les objectifs du Green Deal et du prochain Pacte Européen pour le Climat. Plus d'informations sont disponibles dans notre lettre spéciale adhérents.

■ La mission d'assistance aux porteurs de projets LIFE en France

Depuis plus de 10 ans, le Ministère de l'Ecologie (MTES) met en place et finance une mission d'assistance au dépôt pour les porteurs de projets LIFE en France.

Cette mission d'assistance appuie les 3 points de contact nationaux du Ministère pour l'accompagnement des porteurs de projets : conseils, réponses aux questions, ateliers d'écriture, relecture et analyse complète des concept-notes et des propositions complètes avant transmission via le système eproposal, accompagnement durant la phase de révision, etc.

Depuis 2003 cette mission est assurée par l'équipe spécialisée du bureau Enviropea actuellement composée de Yanna Guisolan (projets climat et urbain), Anne Devieilletoile (projets ressources et GIE) et Julien Baudry (projets Nature et Biodiversité) sous la coordination de son délégué général Jean-Pierre Dutruge.

Pour pouvoir bénéficier de cette assistance (gratuite) les porteurs de projets doivent compléter un formulaire de présentation de leur projet qui doit permettre aux points de contacts nationaux d'évaluer si le projet répond aux exigences de forme et de fond du programme LIFE et de sélectionner la trentaine de projets (indicativement 10 nature, 10 ressources et GIE et 10 climat) qui bénéficieront de l'assistance.

Le formulaire de demande d'assistance pour l'appel 2020 est d'ores et déjà disponible sur le site du Ministère <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programme-europeen-financement-life> (en bas de page) et doit être transmis à l'adresse lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Plus d'infos sur notre site www.enviropea.com et dans notre espace dédié LIFE.

CALENDRIER INDICATIF

- La date limite pour les demandes d'assistance 2020 a été fixée au 7 mai.
- Les ateliers d'écriture devraient se tenir (sous réserve) mi-mai pour les volets Ressources et N&B, fin mai pour le sous-programme Climat.
- Les propositions de concept-notes (10 pages) pour le sous-programme environnement devront parvenir à l'équipe d'Enviropea mi juin.
- Les propositions complètes pour le sous-programme climat devront parvenir à Enviropea fin juillet.
- Toutes ces dates sont soumises à confirmation.

■ Les autres dispositifs institutionnels d'appui au dépôt de projets européens

Certaines Régions françaises proposent également aux porteurs de projet de leur territoire un appui au montage et/ou à la rédaction de leur candidature aux programmes européens, dans des conditions diverses (par exemple : le dispositif ACE 2020 en Région Pays de la Loire, le dispositif spécifique de la Région Centre Val de Loire, l'appui au montage pour les entreprises de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, etc.). N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Direction Europe de votre Région !

■ L'accompagnement d'Enviropea

Pour les projets ayant besoin d'un appui plus poussé (quelques jours voire quelques semaines d'assistance), Enviropea propose également des contrats d'accompagnement spécifiques, qui peuvent par exemple porter sur :

- Des formations spécifiques adaptées à votre projet,
- La structuration du projet (notamment aide à l'élaboration du cadre logique),
- L'aide à la création du partenariat : recherche de partenaires, aide à la réponse aux questions techniques des membres du consortium, etc.,
- Réalisation de recherches afférentes au projet : recherche de textes réglementaires européens pour nourrir la rédaction de certains formulaires, benchmark de projets européens dans le domaine de votre projet,
- Conception d'outils de montage de projet : trames explicatives des formulaires de la concept-note et/ou de la proposition complète, rétro-planning, etc.
- Aide à la rédaction : propositions de reformulations de certains formulaires, relectures critiques, etc.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse contact@enviropea.com

Suivez l'actualité du programme LIFE (les priorités du futur programme LIFE par exemple) et des politiques, programmes et projets européens pour l'environnement et le climat sur notre fil Twitter @enviropea et dans notre lettre trimestrielle d'information (inscription – gratuite – sur la page d'accueil de notre site)